

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 08 novembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

Monsieur ANDRES Mario
2 rue du Moulin
57230 BOUSSEVILLER

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux de protection de berge au niveau de la berge, côté immeuble au niveau du cours d'eau de la Horn.

P.J : Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Les travaux de protection de berge au niveau de la rive droite de la Horn.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **06 novembre 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018- 00475**
- **Dossier réalisé par : M. ANDRES Mario**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de BOUSSEVILLER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
- Mairie de Bousseviller
- AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER